

Randonnée Marsienne et Raid Marsien

Dimanche 6 septembre 2020



Règlement :

Article 1 : La randonnée VTT « la rando Marsienne et raid Marsien » est organisée par le VTT club Marsien le *Dimanche 6 septembre 2020 au départ des Pépinières du Val d'Erdre – Les Places – 44 850 St Mars du Désert* - Elle comporte 4 parcours de VTT de 37, 53, 63, raid de 87 km, 1 parcours VTT famille de 23 km et 2 parcours pédestres /trail de 13 km et 21 km.

- Inscriptions obligatoires en ligne pour tous les raiders - aucune inscription sur place. (200 places disponibles) - Départ raiders entre 7 h 00 et 7 h 30
 - Pour les autres vttistes, marcheurs et traileurs, inscription en ligne via le site hello-asso recommandée mais paiement possible sur place uniquement par carte bancaire avec votre bulletin d'inscription complété chez vous, aucun paiement en espèces ni bulletins d'inscriptions sur place (pensez à l'imprimer chez vous, téléchargeable depuis le site du club - <http://vttmarsien.fr/>).
 - Départ des autres Vttistes à partir de 7 h 30
 - Départ des marcheurs à partir de 8 H 00
 - Départ des Traileurs et Famille à partir de 9 h 00
- lien pour les paiements en ligne :
 - <https://www.helloasso.com/associations/vtt-marsien/evenements/la-rando-marsienne>

Article 2 : Cette épreuve n'est pas une compétition ; c'est une randonnée à allure libre avec des départs sur tranche horaire précisée dans l'article 1.

Article 3 : Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes en bonne santé et aptes à la pratique du VTT ou de la marche. Les personnes malades ou à risque sont invitées à rester chez elles (contexte covid 19). Pour le raid VTT, les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale. Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.

Article 4 : pour les vttistes, le port du casque rigide est obligatoire avec jugulaire fermée. Prévoir du matériel de réparation.

Article 5 : Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que les consignes des organisateurs. Les circuits sont fléchés et balisés et doivent strictement être suivis.

Article 6 : Respectez la nature ainsi que les personnes qui y vivent ou y travaillent. Des propriétés privées vous sont exceptionnellement ouvertes, il

est interdit, de les emprunter durant le reste de l'année. Respectez tous les autres usagers des chemins.

Article 7 : Les Organisateurs se réservent le droit de fermer des portions des circuits pendant l'événement (porte horaire notamment sur la boucle du raid).

Article 8 : En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité du VTT club Marsien ne saurait être engagée.

Article 9 : Des photos pourront être prises le long du parcours et mises en ligne sur le site du VTT club Marsien.

Article 10 : l'enregistrement des traces GPS est autorisé le jour de la randonnée – mais vous vous engagez à ne pas les diffuser- nos parcours empruntent des passages sur des propriétés privées ouvertes uniquement le jour de la rando (aucun passage possible après la rando).

Article 11 : En raison du contexte COVID 19, le club prend les décisions suivantes sur le respect des gestes barrière :

- Port du masque obligatoire dans la zone inscriptions au départ et restauration à l'arrivée - respectez les distanciations d'1 m dans ces zones ; suivre le sens indiqué et tenir compte des panneaux d'affichage - mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- Pas de ravitaillements sur les parcours hormis des points d'eau.
- Perception dans la zone départ de portions individuelles (prévoir un sac individuel pour les transporter).
- Seuls les organisateurs sont habilités à servir les portions et les boissons aux participants.

Le club VTT MARSIEEN se réserve le droit de refuser l'accès aux randonneurs ne respectant pas les règles citées ci-dessous dans le but de se protéger au travers du respect strict des gestes barrières pré-cités. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de contaminations ou de cas avérés liés au non-respect des consignes.

Article 12 : Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier en cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité. Le club s'autorise à annuler l'évènement s'il en est obligé en fonction de l'évolution des conditions sanitaires liés au covid 19 et si refus d'approbation par les services de la préfecture 44.

Les inscriptions en ligne se terminent le 31 Août pour le raid VTT (10 € et uniquement en ligne) et le samedi 5 SEPT à 12 H 00 au tarif unique de 5 € pour tous les autres parcours.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez aller sur notre site internet : <http://www.vttmarsien.fr/>